AFFAIRE SIAGHI KARIM

Le verdict sera prononcé le 1er décembre

Jeudi, de nombreux citoyens, notamment des jeunes d'Oran, Alger et Tizi Ouzou, ont répondu à l'appel au rassemblement lancé par la CNCD-Oran et le collectif de soutien au jeune Siaghi Karim, accusé d'insulte contre le Prophète. L'on notera également la présence de représentants de partis politiques, notamment le FFS, le MDS et le RCD, ainsi qu'Arezki Aït-Larbi, représentant du collectif SOS liberté, et Karim Mustapha, représentant de l'Eglise protestante d'Algérie. Ils étaient tous venus le soutenir, se regroupant devant la cour d'Oran pour dénoncer ce qu'ils qualifient d'«inquisition». Tous avaient accroché un nœud blanc en signe de solidarité.

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - Pour rappel, Siaghi Karim a été condamné en première instance à 5 ans de prison ferme assorti d'une amende de 200 000 DA pour «atteinte au prophète Mohamed». Ce jeudi, le procès en appel a débuté à 13 heures, et d'emblée, le magistrat a pris la parole pour relater les faits, en précisant que l'accusé est poursuivi pour insulte au Prophète et qu'il ne s'agit pas d'une affaire de religion ou parce qu'il s'est converti.

Pour leur part, les avocats de la défense ont axé leurs plaidoiries sur l'aspect quelque peu politique de l'affaire, évoquant la Constitution qui consacre la liberté de culte et de conscience. La défense a fait remarquer que son client a été condamné alors que le dossier d'accusation est vide et a demandé sur quelle base juridique il a été condamné alors qu'aucune preuve n'a été apportée. Elle a ajouté que Siaghi Karim nie avoir offensé le Prophète.

Plus grave encore, a fait remarquer l'un des avocats, «la personne qui l'accuse n'a jamais été présente au tribunal et il n'y a même pas de P-V de police qui prouve qu'elle a été auditionnée».

Par la suite, le juge a donné la parole à K. S. qui a demandé l'annulation de sa condamnation. Le juge a annoncé que l'affaire sera en mise en délibéré et le verdict sera rendu le 1er décembre.

Sollicité pour donner son avis sur les contours de cette affaire, Karim Mustapha, représentant de l'Eglise protestante d'Algérie, nous a dit : «Le point d'orgue reste la loi de 2006, c'est elle qu'on utilise pour se défouler contre les chrétiens en particulier. C'est une copie qui vient d'Egypte et nous on subit ça de plein fouet, dans la mesure où nous sommes contraints de subir. Il ne nous reste que le droit de nous taire et c'est ce qu'ils souhaitent. Je pense que c'est tout à fait injuste. C'est comme si nous étions deux catégories de citoyens et à partir du moment où on est musulman, on a tous les droits. Le simple fait d'avoir des idées autres nous relègue au second plan et on est passibles de poursuites pour n'importe quelle raison : sur simple dénonciation, on devient tout de suite condamnable.» Notre interlocuteur considère que le procès du jeune Karim Siaghi est un cas typique : «Un jeune qui est devenu chrétien et qui vit sa foi au grand jour est arrêté et condamné parce qu'il a donné un CD contenant les témoignages de chrétiens égyptiens à son voisin. C'est très facile d'accuser n'importe qui comme ça. On pourrait l'accuser de la même manière même s'il n'avait pas donné de CD, pour le simple fait qu'il proclame une religion autre que l'islam, tout de suite cela devient condamnable».

A leur sortie du tribunal, les avocats de la défense étaient confiants et espèrent la relaxe pour leur client, lequel attend avec impatience le verdict prévu le 1er décembre 2011.

A. B.

AÏN-TÉMOUCHENT

Agriculture : stage pour les formateurs

Un stage de formation pour des techniciens et formateurs d'une quinzaine d'instituts agricoles du pays a eu lieu récemment à l'ITMA (Institut de technologie et de maintenance agricole) d'Aïn-Témouchent, en présence d'un expert français, Jean-Pierre Tozi, du ministère français de l'Agriculture.

Ces deux journées visent, entre autres, à augmenter les récoltes (céréales et vignoble), assurer la sécurité alimentaire, lutter contre les maladies touchant les produits agricoles, assurer un échange d'expériences et d'idées entre les experts du domaine agricole et déceler les carences. L'expert français a demandé aux formateurs d'élargir les connaissances des stagiaires des différents instituts du pays ainsi que des fellahs.

En marge de ces journées de formation, un responsable des services agricoles de la wilaya a déclaré que la campagne des labours semailles a atteint un taux de 20% seulement sur le territoire de la wilaya en raison de l'absence des pluies ; pour la même période de l'année dernière, 168 mm de pluie ont été enregistrés. Cependant, une animation sans précédent caractérise l'activité agricole du fait que la quasi-totalité des fellahs ont commencé à effectuer les labours semailles pour la prochaine saison où 97 000 ha de terres agricoles vont être emblavés dont 30 000 en blé dur, 12 000 en blé tendre, 52 000 en orge et 3 000 en avoine. Cette hausse est due aux prix élevés fixés par la CCLS pour l'achat des récoltes auprès des paysans. En effet, la CCLS a acheté le blé dur pour 4 500 DA le quintal, le blé tendre à 3 500 DA et l'orge à 2 500 dinars, soit une hausse de 1 500 DA par rapport à la saison dernière. Ces augmentations ont incité plusieurs paysans à recourir massivement à la culture des céréales. La présente campagne verra un léger retard dans les zones dites froides telles que les communes de Aïn-Kihel, Aghlal et Aïn-Tolba. La plupart des fellahs de ces zones optent pour la culture de l'orge en raison du faible rendement de ces terres qui représentent la majorité des terres consacrées aux grandes cultures et aussi du prix plus élevé de la botte d'orge par rapport aux bottes des autres céréales.

S. B.

MOSTAGANEM

Une jeune fille de 17 ans braque une bijouterie

Il était environ 16 heures, en plein centre-ville de Mostaganem, à deux pas du commissariat de la 1re Sûreté urbaine en ce mercredi. La rue voisine, dénommée la rue de Lyon, grouillait de monde et pourtant une des bijouteries n'a pas été épargnée par les malfrats.

La bijouterie des «Benyagoub» est réputée et ancienne dans la ville. Cette famille de joailliers et créateurs de bijoux y est installée depuis plus d'une cinquantaine d'années et n'avait jamais connu de braquage. Au moment des faits, aucun client ne se trouvait dans le magasin. Une jeune fille fit irruption pour un éventuel achat de bijoux. Profitant d'un moment d'inattention du bijoutier, elle sortit une hache de son sac et lui assena un coup sur la tête, mais le bijoutier malgré sa blessure profonde a refusé de se laisser faire et tenta même de réagir, ses cris ayant rameuté les passants. La jeune fille a paniqué et a finalement pris la fuite les mains vides. Munis d'une description précise les services de la police ne tardèrent pas à l'arrêter quelques minutes après son forfait. Il s'agit d'une jeune fille de famille modeste H. S, âgée de 17 ans.

Délinquante primaire, elle n'est pas connue des services de police. Lors de l'attaque, le bijoutier a été blessé sérieusement à la tête et a été transporté aux UMC pour les premiers soins. La brigade de la police judiciaire a ouvert une enquête pour tenter de retrouver des complices car il est probable que cette jeune fille n'ait pas agi seule dans cette affaire.

Présentée devant le magistrat instructeur ce jeudi, H. S a été placée en détention préventive sous le chef d'inculpation de coups et blessures volontaires à l'arme blanche et vol.

A. B.

DÉCÈS

Les familles Djender, Atek, Redjah, Graine, Bourahla et Sahli ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Vve Djender Amer
née Atek Adidi

L'enterrement aura lieu le samedi 19 novembre 2011 à 13h au cimetière de Ben-Aknoun.

La levée du corps se fera à partir du domicile sis à Baba Hassen, cité du 19-Mai-1956, villa n°106.

CONDOLÉANCES

Des amis de Béjaïa, touchés par le décès de

Mme Bouchara Khoukha
épouse Adoui
(80 ans)

présentent à la famille et aux proches de la défunte leurs condoléances les plus attristées.

R126833/B1

PENSÉE

Le 19/11/1994 disparaissait à jamais notre cher fils

Serbouh Achour
ex-cadre de la Sonatrach

En ce triste et douloureux souvenir, tes parents, ta femme, tes enfants, tes frères, tes petits-enfants et alliés demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire.

Nous ne oublierons jamais ta bonté, ta générosité et ton humanisme.

Repose en paix, très cher fils.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

R126362/B13

PENSÉE

Les êtres chers ne meurent que lorsqu'on les oublie.

Très chère mère, grand-mère et arrière-grand-mère

Tabdji Nouara
née Kermiche

Cela fait 2 années, le 18/11/2009, que tu es partie. «On t'a arrachée à nous», vers un monde meilleur et éternel. Dieu en a décidé ainsi, on ne peut aller contre Sa Volonté. Yemma, tu nous manques. Ta bonté intérieure n'a pas d'égale, tes paroles toujours justes comme tes conseils. Que ton repos soit aussi doux que le fut ton cœur. Pour toi Yemma et pour ton devoir accompli envers ta famille, nous tous, grands et petits, demandons à tous ceux qui t'ont connue et aimée d'avoir une pieuse pensée en ta mémoire, et nous prions Dieu plus que jamais de t'accorder Sa Sainte Miséricorde.

On t'aime et on t'aimera jusqu'à ce qu'on te rejoigne. Tu es et tu resteras toujours dans nos cœurs et nos pensées.

«Allah yerahmek ya Yemma laâziza».

ALLPUB/B1